

## COLLECTE DES SURPLUS DE RÉSIDUS VERTS AUX 2 SEMAINES :

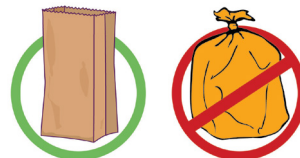
DU 1<sup>er</sup> AU 26 MAI

Si votre bac brun déborde après le nettoyage de votre terrain, vous pouvez déposer vos résidus végétaux dans des sacs en papier.

**Du 1<sup>er</sup> au 26 mai, placez ces sacs de papier en bordure de rue le même jour que votre collecte de déchets.** Laissez-les sur place jusqu'à ce qu'ils soient ramassés, au plus tard le vendredi soir.

Les sacs de plastique sont interdits et ne seront pas ramassés.

Il est aussi possible de déposer les branches de moins de 1 cm de diamètre attachées en fagot directement à côté de votre bac, sans les mettre dans un sac de papier.



### Points de dépôt des surplus de résidus verts

Si vous préférez ne pas attendre la collecte, vous pouvez apporter sans frais vos surplus de résidus verts à l'écocentre.



**RAPPEL :** Il est interdit par réglementation de déposer des surplus de résidus verts dans le bac à déchets.

## LA MISE À JOUR ESTIVALE DU GUIDE DES LOISIRS EST MAINTENANT EN LIGNE



### Activités aquatiques offertes par la Ville de Lévis

Vous désirez vous inscrire à un cours en piscine pour la session d'été? Voici les périodes d'inscriptions pour les activités aquatiques offertes par la Ville :

- Du lundi 29 mai 19 h au dimanche 4 juin 23 h 59
- Places restantes du lundi 5 juin 8 h 30 au dimanche 18 juin 23 h 59

→ Les inscriptions pour cette saison s'effectuent en ligne uniquement.

Assurez-vous d'avoir en main votre numéro de client/personne et celui de votre enfant, s'il y a lieu. Si ce n'est pas déjà fait, vous devez l'obtenir à l'avance en composant le 311 sur les heures de bureau.

### Activités offertes par les organismes

Les organismes gèrent eux-mêmes les inscriptions aux activités qu'ils proposent. Nous vous invitons donc à consulter le ► **Guide des loisirs** pour connaître l'offre générale et les dates d'inscription, puis à consulter leur site Internet respectif pour tous les détails.

## RAPPORT D'ÉVÉNEMENT À LA POLICE



Vous avez perdu ou égaré un objet, ou encore avez été victime d'un :

**Vol - Méfait - Fraude ou tentative de fraude - Introduction par effraction**

Vous êtes possiblement **admissible à soumettre un rapport d'événement en ligne** à la police. Cela vous permet d'obtenir un traitement rapide de votre demande, à la suite de quoi un numéro de dossier officiel vous sera transmis.

Pour en savoir davantage sur les événements admissibles à une déclaration en ligne, ou pour remplir un rapport d'événement, consultez la section des services en lignes au ► **ville.levis.qc.ca**



**Fais comme Paul, laisse ton gazon au sol**

- Ça prend moins de temps
- Ça nourrit la pelouse
- Ça réduit les besoins d'arrosage

**Gazon interdit dans le bac à déchets**



**Cet été je parcours LÉVIS**

**PROGRAMMATION COMPLÈTE AU**

► **ville.levis.qc.ca**

## APPELS D'OFFRES

**TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES LEVASSEUR ET SAMUEL-BENNETT**

**NO : 2023-50-68**

**Dépôt des soumissions : au plus tard à 14 h 00**, heure en vigueur localement, le **2 juin 2023**, date et heure de la réception des soumissions.

**FOURNITURE ET LIVRAISON D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS POUR ENFANTS, AINSI QUE D'ENTRAÎNEMENT EXTÉRIEUR POUR ADULTES & ADOLESCENTS DE 13 ANS+, POUR 4 PARCS (3 LOTS).**

**NO : 2023-55-67**

**Dépôt des soumissions : au plus tard à 14 h 00**, heure en vigueur localement, le **5 juin 2023**, date et heure de la réception des soumissions.

**SERVICE DE RÉPARATION DE CONDUITES ET DE SUSPENSIONS À TAUX HORAIRE POUR VÉHICULES**

**NO : 2023-50-54**

**Dépôt des soumissions : avant 14 h 00**, heure en vigueur localement, le **8 juin 2023**, date et heure de la réception des soumissions.

**TRAVAUX REGROUPANT L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU POSTE DE POMPAGE PINTENDRE ET DE SA CONDUITE DE REFOULEMENT, AINSI QUE D'UNE CONDUITE D'INTERCONNEXION D'AQUEDUC**

**NO : 2023-50-57**

**Dépôt des soumissions : au plus tard à 14 h 00**, heure en vigueur localement, le **9 juin 2023**, date et heure de la réception des soumissions.

**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DES APPELS D'OFFRES ET LA GESTION DE PROJET POUR LE REMPLACEMENT DE LA TOUR DE REFOUILLISSEMENT À L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE LÉVIS**

**NO : 2023-55-71**

**Dépôt des soumissions : au plus tard à 14 h 00**, heure en vigueur localement, le **12 juin 2023**, date et heure de la réception des soumissions.

### AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les avis, les documents d'appel d'offres, les termes de ceux-ci ainsi que les résultats sont disponibles par le biais de SÉAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

## ENTRAÎNEMENTS GRATUITS EN PLEIN AIR

Pendant tout le mois de mai, on vous invite à faire le plein d'énergie dans différents parcs de Lévis avec les spécialistes de l'entreprise Cardio Plein Air Lévis.



**Horaire des séances** | Rendez-vous près du chalet de service du parc.

| Lieu                                                         | Date            | Heure             | Entraînement              | Clientèle                           |
|--------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| Parc des Chutes-de-la-Chaudière ouest, secteur Saint-Nicolas | Mercredi 17 mai | 18 h 30 à 19 h 30 | Cardio Bootcamp           | Adultes                             |
| Parc Ludger-Bastien, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon         | Mercredi 17 mai | 18 h 30 à 19 h 15 | Cardio Fit Famille        | Parents et enfants de 6 ans et plus |
| Parc de l'Anse-Tibbits, secteur Lévis                        | Samedi 20 mai   | 10 h à 10 h 45    | Cardio Fit Famille        | Parents et enfants de 6 ans et plus |
| Parc de la Rivière-Etchemin, secteur Saint-Romuald           | Lundi 22 mai    | 19 h à 20 h       | Cardio Jogging Initiation | Adultes                             |



## COMMANDEZ VOS ARBRES GRATUITS!

Ce printemps, l'Association forestière des deux rives (AF2R) vous propose de contribuer à l'effort de verdissement de la Ville de Lévis en accueillant de nouveaux arbres sur votre propriété!

Dans le cadre de son projet pilote *Je verdis Lévis*, l'AF2R invite les citoyennes et citoyens du territoire de la ville à commander gratuitement de 1 à 3 arbres d'environ 1 m de hauteur parmi les 11 espèces proposées. Ce projet est réalisé en collaboration avec la Ville de Lévis et bénéficie du soutien financier de son Fonds vert.

### DÈS LE 16 MAI

Vous aimeriez faire une commande d'arbres? Vous n'avez qu'à remplir le formulaire en ligne au ► [www.af2r.org/jeverdislevis](http://www.af2r.org/jeverdislevis) à compter du 16 mai. Ne tardez pas, les 230 arbres disponibles seront certainement vite réservés!

### Récupérez vos arbres

La journée de distribution aura lieu le dimanche 11 juin de 9 h à 14 h au parc de la Rivière-Etchemin dans le secteur Saint-Romuald. Seules les personnes

ayant rempli le formulaire et reçu une confirmation de leur commande pourront récupérer des arbres.

### Autre distribution à venir

Vous aimeriez également planter de plus gros arbres sur votre propriété?

À l'automne 2023, le projet *Je verdis Lévis* vous proposera une nouvelle campagne afin de commander des arbres de plus gros calibres (2 m et plus de hauteur) qui pourront être plantés devant votre propriété.

Ce service comprendra l'achat des arbres, la terre et le tuteur, mais aussi la livraison et la plantation des végétaux réalisées par des spécialistes. Cette formule clé en main vous sera offerte au montant symbolique de 40 \$ par arbre (valeur de plus de 450 \$). Restez à l'affût pour ne pas manquer cette chance!

L'AF2R et la Ville de Lévis vous remercient d'avance de contribuer à verdier, embellir et assainir votre environnement!

## AVIS PUBLIC DE VENTE AUX ENCHÈRES



Une vente aux enchères, sous la conduite de la firme Gagnon Sénéchal Coulombe inc., huissiers de justice, aura lieu **le samedi 3 juin 2023, à compter de 9 h, au 344, rue Thomas-Wilson à Lévis, derrière le Centre communautaire du secteur Pintendre (Édifice Gérard-Dumont).**

Tous les objets énumérés ci-dessous seront vendus séparément ou en lots :

- **Divers articles non réclamés provenant des opérations du Service de police :** vélos, outils, équipements de sports, appareils électriques et autres objets hétéroclites.
- **Divers objets appartenant à la Ville :** matériel en surplus ou désuets, tels que petits équipements, pièces mécaniques de véhicules, outils ainsi que d'autres objets divers.

Ces biens pourront être vus, **le samedi 3 juin 2022, à compter de 8 h**, au même endroit.

**Conditions de paiement :** Argent comptant et carte de débit

**Calcul du paiement :** Montant d'achat plus les taxes applicables

**Pour information :** 311

Fait à Lévis, le 2 mai 2023

Le Directeur de l'approvisionnement - Vincent Vu



## Foire alimentaire et animation familiale dans le Vieux-Lauzon

**SAMEDI 20 MAI, 10 H À 16 H**

Cour de l'école de musique Jésus-Marie (294, rue Saint-Joseph)

Une dizaine de commerçants des quartiers patrimoniaux de Lévis seront sur place pour alimenter vos papilles. Découvertes gourmandes et pique-nique sympathique vous attendent!

Également au programme : jeux gonflables, mascotte, performances artistiques et spectacle par l'école de musique Jésus-Marie.

En cas de pluie, l'événement est remis au dimanche.

En collaboration avec Mon Quartier de Lévis

Pour ajouter cette activité à votre agenda, rendez-vous sur le Facebook de la Ville ou de Mon Quartier de Lévis, dans la section des événements.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES

Une séance de consultation est prévue le **30 mai 2023 à 18 h 30** à la salle carrefour du Centre communautaire le Carrefour : 1325, rue de Saint-Denis, secteur Saint-Rédempteur. Lors de cette séance, les projets de règlement suivants seront présentés :

- **Projet de règlement RV-2023-33-88 modifiant le Règlement RV 2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustement des limites des zones industrielles I0432, I0436, I0438 et I0439, chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas)**

Ce projet de règlement vise l'agrandissement de la zone I0432 à même une partie de la zone I0436, l'agrandissement de la zone I0438 à même une partie de la zone I0432 et l'agrandissement de la zone I0439 à même une partie de la zone I0438.

- **Projet de règlement RV-2023-33-98 modifiant le Règlement RV 2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M0881 à même une portion de la zone X0884, rue Saindon, secteur Saint-Étienne)**

Ce projet de règlement vise l'agrandissement de la zone M0881 à même une partie de la zone X0884 de manière à ajuster les limites du plan de zonage au cadastre en vigueur.

Une **consultation écrite**, accompagnant l'assemblée publique de consultation, aura lieu du **16 au 29 mai 2023**. Les citoyens sont appelés à émettre des commentaires par écrit sur le projet de règlement ci-dessus par l'entremise de l'adresse courriel identifiée à l'avis public.

Des séances de consultation sont également prévues pour les projets de règlements suivants :

- **Projet de règlement RV-2023-33-95 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (divers ajustements notamment en rapport avec l'adoption du Projet de règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles)**

Ce projet de règlement vise à simplifier le titre, corriger des erreurs cléricales et tenir compte d'une modification à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Il prévoit l'ajout d'une exigence quant à l'obtention d'un permis ou d'un certificat lors de la construction, l'installation, la rénovation, la démolition et le déplacement d'une guérite de stationnement.

- **Projet de règlement RV-2023-33-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (suppression de l'article « Terrasse saisonnière » et modifications d'articles sur les constructions accessoires et sur les usages complémentaires afin d'encourager l'aménagement de terrasses pour certains usages)**

Ce projet de règlement vise à abolir la notion de terrasses saisonnières (il n'y aura plus de distinction en fonction de l'usage qui en est fait). Elles devront répondre aux mêmes normes que les auvents, marquises, balcons, galeries et patios. L'usage complémentaire de vente et service de consommation d'alcool ou d'aliments sera également élargi.

- **Projet de règlement RV-2023-33-97 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage complémentaire autorisé aux usages agricoles)**

Ce projet de règlement vise à permettre l'hébergement d'ouvriers agricoles dans la zone verte provinciale. Ces hébergements s'ajoutent à ceux déjà permis par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*.

Les séances de consultation des projets de règlement ci-dessus auront lieu aux dates et aux endroits suivants :

- Le **30 mai 2023 à 18 h 30** à la salle carrefour du Centre communautaire le Carrefour : 1325, rue de Saint-Denis, secteur Saint-Rédempteur.
- Le **1<sup>er</sup> juin 2023 à 18 h 30** à la salle Desjardins du centre administratif : 795, boulevard Alphonse-Desjardins, secteur Desjardins.
- Le **6 juin 2023 à 18 h 30** à la salle du conseil de l'hôtel de ville : 2175, chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald.

Une **consultation écrite**, accompagnant les assemblées publiques de consultation, aura lieu du **16 au 5 juin 2023**. Les citoyens sont appelés à émettre des commentaires par écrit sur les projets de règlement ci-dessus par l'entremise de l'adresse courriel identifiée à l'avis public.

Consultez les avis publics à l'adresse suivante ► [ville.levis.qc.ca/taxes-permis-reglements/avis-publics](https://ville.levis.qc.ca/taxes-permis-reglements/avis-publics)



## Inscription en ligne pour LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

### Fréquence de la collecte des encombrants

La collecte des encombrants s'effectue le même jour que celle des matières recyclables, à partir de la mi-avril jusqu'à la mi-novembre, sauf les jours fériés. Vous devez simplement mettre votre encombrant en bordure de rue, près de votre bac bleu.

### INSCRIPTION OBLIGATOIRE

L'inscription est obligatoire et doit être faite avant 15 h le jour ouvrable précédant la collecte.

Pour vous inscrire et pour savoir ce qui peut être ramassé lors de la collecte des encombrants, consultez la page

► [ville.levis.qc.ca/encombrants](https://ville.levis.qc.ca/encombrants)



**Remplir sa piscine au bon moment, c'est le règlement**

## Il est permis d'utiliser l'eau du réseau d'aqueduc pour remplir votre piscine uniquement entre 20 h et 6 h.

Exception : Il est autorisé de procéder au remplissage d'une hauteur de 0,5 mètre d'eau en dehors de ces heures lors de la pose d'une piscine, de la pose d'une nouvelle toile ou de la préparation et du nettoyage annuel de la piscine pour la période estivale.

Le remplissage complet d'une patageoire est permis en tout temps.